

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- **le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- **la Fédération française du sport adapté**
Représentée par son président, Monsieur Marc TRUFFAUT
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **20 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Appel à projets citoyens du sport : formation des acteurs sportifs fédéraux (20 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 904 346€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **09 DEC. 2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
Le sous-directeur de la vie fédérale
et du sport de haut niveau :

~~LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL~~

VISE LE 7/12/2015
PAR LE C9C9
ET no 210130929c


Dominique CHARRE

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
optimiser la stratégie de haut niveau pour toutes les disciplines, paralympiques ou non	863 520 €	593 000 €	575 000 €	288 520 €
Action 2	809 020 €	568 000 €	558 000 €	251 020 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	387 180 €	275 000 €	275 000 €	112 180 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	341 840 €	213 000 €	203 000 €	138 840 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	80 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €
Action 4	54 500 €	25 000 €	17 000 €	37 500 €
Professionnalisation de l'activité	54 500 €	25 000 €	17 000 €	37 500 €
développer la formation fédérale	69 450 €	41 700 €	23 000 €	46 450 €
Action 4	69 450 €	41 700 €	23 000 €	46 450 €
Professionnalisation de l'activité	44 450 €	28 700 €	17 500 €	26 950 €
Formations fédérales	25 000 €	13 000 €	5 500 €	19 500 €
promouvoir la santé des sportifs	161 900 €	75 000 €	58 000 €	103 900 €
Action 3	161 900 €	75 000 €	58 000 €	103 900 €
Accompagnement sanitaire préventif	55 000 €	30 000 €	23 000 €	32 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	48 900 €	25 000 €	25 000 €	23 900 €
Promotion des APS comme facteur de santé	58 000 €	20 000 €	10 000 €	48 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention p:	144 000 €	84 000 €	83 000 €	61 000 €
Action 1	144 000 €	84 000 €	83 000 €	61 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	64 000 €	42 000 €	42 000 €	22 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	80 000 €	42 000 €	41 000 €	39 000 €
développer le nombre de structures d'accès à la pratique sportive pour les personnes en si	230 000 €	127 000 €	116 000 €	114 000 €
Action 1	230 000 €	127 000 €	116 000 €	114 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	17 000 €	16 000 €	9 000 €
Structuration fédérale	205 000 €	110 000 €	100 000 €	105 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	29 346 €	29 346 €	29 346 €	0 €
Action 2	29 346 €	29 346 €	29 346 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	29 346 €	29 346 €	29 346 €	0 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	107 000 €	72 000 €	20 000 €	87 000 €
Action 4	107 000 €	72 000 €	20 000 €	87 000 €
Formations fédérales	107 000 €	72 000 €	20 000 €	87 000 €
TOTAL	1 605 216 €	1 022 046 €	904 346 €	700 870 €

Annexe 2 bis

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

-	€
---	---

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

904 346	€
---------	---

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

29 346	€
--------	---

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

875 000	€
---------	---



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP